

qui le tue, il y aurait peut-être quelque espérance.

— Je le connais, murmura le recteur.

— Eh bien ! monsieur, dites-la moi, si vous me jugez digne de votre confiance.

M. Bernard confia au médecin l'amour de Gabriel et de Marie, tout en lui laissant entrevoir que le rapprochement des deux jeunes gens était impossible, séparés qu'ils étaient par une inflexible volonté.

— Je vous le dis à regret, reprit le médecin, après la confiance que vous venez de me faire, si la jeune fille ne se montre pas aux yeux du malade, si on ne lui laisse pas entrevoir une lueur d'espérance il est perdu.

— Je connais le caractère altier de cette femme, elle n'y souscrita jamais.

— Il y aurait peut-être un moyen, fit observer le médecin ; ce serait de l'amener cette nuit à l'insu de madame de Rambert. Je serai seul auprès du malade, et je suis persuadé que la vue de la femme qu'il aime produirait une crise heureuse.

Le recteur éprouva quelque hésitation à devenir le complice de ce stratagème ; mais la gravité du péril où se trouvait Gabriel triompha de ses scrupules et de ses irrésolutions.

III. — UNE MÉCHANTE MÈRE.

Une brume épaisse voilait la côte, le vent soufflait avec furie et des torrents de pluie retentissaient aux vitres du presbytère.

Cependant, malgré cette nuit horrible, deux personnes en sortirent ; l'une était recouverte d'un long manteau, l'autre d'une cape grise. Tous deux s'aventurèrent dans les landes désertes. Le temps chassait les courlieux, qui cherchaient un refuge dans les bruyères en faisant entendre leurs plaintes monotones. L'eau tombait à flots sur la tête des deux voyageurs et ruisselait de leurs vêtements ; leur marche était pénible, à travers un chemin semé de quartiers de roche, détachés par la fureur de l'ouragan. Les deux voyageurs semblaient ne rien voir et ne rien craindre : c'était le recteur et Marie.

Après une longue route de fatigue de périls, ils arrivèrent à la porte du château. Leurs vêtements étaient lourds de pluie, mais aucun des deux ne se plaignait.

Ils n'eurent pas besoin de sonner pour se faire ouvrir, un domestique de confiance avait été placé par le médecin pour guetter leur arrivée, et aussitôt qu'ils se présentèrent, il les introduisit dans la maison.

Après avoir traversé, au sein du plus profond silence, de longs corridors, ils arrivèrent dans une grande pièce froide et noire, qui précédait l'appartement de Gabriel. Au moment où ils se disposaient à pénétrer dans cette pièce, une femme se dressa devant eux, et Marie ne put retenir un cri de terreur en reconnaissant Madame de Rambert.

A CONTINUER.

LE CANARD

MONTRÉAL, 18 OCTOBRE 1879.

Avis de l'Administration.

Le prix de l'abonnement au "Canard" est de 50 centins par année (payable d'avance), et le prix à la douzaine, pour les agents, est de 4 centins, payables toutes les quatre semaines.

Nous donnons vingt pour cent de commission à toute personne qui nous fera parvenir une liste de cinq abonnés ou plus.

On demande des agents partout.

GODIN, MONDOU & Cie.,

No. 8 Rue Ste. Therese, Montréal.

Le Pere Louison au Canard,

QUEBEC, 10 Octobre, 1879.

MONSIEUR CANARD,

Je t'envoie ci-après le discours prononcé, dimanche dernier, dans une assemblée, par le maire de l'un de nos villages importants des environs de Québec. Je l'ai sténographié moi-même afin de donner une idée au public des éminentes qualités de cet orateur qui ne songe ni plus ni moins qu'à se présenter aux prochaines élections législatives.

Messieurs mes subalternes,

J'ai convoqué aujourd'hui votre attention financière à seul fin de vous oblitérer la mémoire des répartitions et améliorations du village dont j'ai déjà suggéré le Conseil municipal en public et en particulier sous tous les rapports. Il y en a qui s'en souciaient pas, et je vous demande aujourd'hui de ouetter comme un seul homme, oui z'ou non si vous voulez des éverbères pour l'humiliation des rues du village et le creusement d'une citarne dont laquelle nous avons grand besoin pour étancher les bêtes du voisinage, surtout les gens de St. Michel, parce que la citarne qu'on a est barbotteuse au dernier point et les éverbères qu'on a pas nous empêchent de voir le jour quand la nuit est obscure, surtout les trottoirs qui se lèvent tout souls, devant les pauvres vieillards dont les glaces de l'âge, comme dit M. le Curé, ont éteint les feux de la concupiscence.

Je parle donc à votre entendement pour les améliorations susdites, es-qualité de maire de ce village, dont j'ai été élu par une grosse majorité, d'après toutes les clauses du coq municipal. Je termine en vous disant un mot en deux paroles : c'est que les jaloux et les invictimeux qui passent leur temps sur la rue à trafter le grand Bap. oche de mâpers, qui est un homme marié que ça pourrait détruire sa réputation par le scandale des mauvaises langues. Je termine en finissant.

PERE LOUISON.

L'ex échevin Homier qui a les oreilles un peu longues, mais ne manque pas d'esprit, était un matin vers 9 heures devant le palais de justice, il y a quelque temps, et parlait à des gens de la campagne venus pour être témoins dans une cause criminelle. Un convoi funèbre passe, suivi d'une foule considérable.

Qu'est ce qui est mort donc ? demanda l'un de ceux qui étaient autour de M. Homier.

Comment, dit M. Homier, vous le savez pas ?

— Non, non, répondirent tous ceux qui étaient là.

— Vous ne connaissez pas son testament et vous ne savez pas que vous pouvez gagner dix piastres dans un quart d'heure, si vous le voulez.

— Mais non, non, reprirent les autres, dont la curiosité était vraiment excitée. Dites nous donc ce que c'est ?

— C'est bien simple, dit M. Homier. Le défunt était l'homme le plus riche de Montréal et c'était un grand original. Vous allez voir ; donc il a fait un testament et dans ce testament il a mis qu'on serait obligé de donner \$10 à tous ceux qui accompagneraient son corps jusqu'à l'église.

Un des témoins : — T'as qu'à voir.

Un autre témoin : — C'est pour ça qu'y a tant de monde à son enterrement.

Un autre : — Dites donc, Monsieur, est ce qu'on pourrait gagner les \$10 si on y allait nous autres ?

M. Homier : — Sans doute Pour qu'on pas ? Il a pas fait d'exceptions.

Un témoin : — Mais qu'est ce qui nous paiera ?

M. Homier : — Le bedeau ou plutôt le suisse que vous verrez à la porte, habillé comme un général avec un grand bâton à la main. Il fera tête bon, la grimace, mais insistez et dites que vous savez tout et que s'il vous paie pas, y s'enouviendra.

— Allons y, dit l'un des témoins. — Oui, oui, répondirent les autres.

Ils se mirent dans les rangs et se rendirent à l'église. Apercevant près de la porte le suisse, l'un d'eux dit aux autres : "Tiens c'est lui qui paie, je suppose." Ils s'avancèrent alors tous et lui présentèrent la main. Comme le suisse les regardait, ébahi, et ne sachant ce qu'ils voulaient. Le témoin le plus brave lui dit d'un ton assez rude : "Ho donc ! Ho donc ! Dépêchez vous, on est pressé."

— Hein ! Qu'est-ce que vous voulez donc ? Allez vous en.

Un témoin : — Ah ! vous avez pas besoin de faire l'ignorant, vous savez bon ce qu'on veut. On nous a ben dit que vous feriez des difficultés.

— Ouais, ouais, reprirent les autres.

Le suisse : — Mais êtes vous fous ? Allez vous me laisser tranquille ?

Un témoin : — On veut avoir nos \$10 comme les autres.

Le suisse : — Vos dix piastres ! quelles dix piastres ?

Un témoin : — Les 10 piastres que le défunt a dit dans son testa-

ment de donner à tous ceux qui suivraient son corps jusqu'à l'église.

Un autre témoin : — Ouais, ouais, vous avez pas besoin d'essayer de garder cet argent là, c'est à nous autres et on veut l'avoir.

Le suisse furieux ne pouvant plus se contenir, s'écria : — Vous êtes des sacr... fous et si vous vous en allez pas, je vas vous faire fourrer en prison. Et en même temps se servant de son bâton et de ses pieds il poussa les pauvres témoins dehors.

Ceux-ci déconcertés s'en allèrent penauds, et se demandant si c'était le Monsieur qui les avaient blagués ou le suisse qui avait voulu les voler.



COUACS.

Le "Canard" se propose de publier les noms de ceux qui à Montréal et à Québec se distinguent par leur caractère, leur esprit et leur extérieur en bien ou en mal. Il propose aujourd'hui à l'admiration des fidèles, les personnes suivantes comme étant les plus patientes de Montréal : L'Hon. juge Johnson, l'Hon. juge Berthelot, F. X. Archambault, avocat de la Couronne, Jos. Duhamel, Ecr., C. R., L. O. Taillon, député, H. H. A. Brault, Ecr., notaire, Jean Louis Beaudry, Ecr., ex-maire, Joseph Perreault, Ecr., ex-secrétaire de l'Exposition de Paris.

Publications de décès envoyées à un journal.

Decédé à St. C..., d'une maladie de longueur, Joseph B..., après une bonne vie trop courte pour sa femme restée veuve avec des enfants légitimes nés de son mariage avec ce pauvre défunt.

A Ste. R... mort subitement par accident d'un coup de pied de cheval, N. C... Il ne laisse pas d'enfants, n'étant marié que depuis peu de temps.

A..... le 18 courant, Justine B... à l'âge de 18 ans. Etre si jolie, si bien faite, si fine et si gentille, et mourir à 18 ans ! Il suffisait de la voir une fois pour l'aimer. Et moi qui la voyais tous les jours, on peut se faire une idée si je l'aimais. O Justine ! Sois sûre que tu ne me verras jamais du haut du ciel faire l'amour à une autre fille.

UN AMANT DELAISSE.

Nos avocats ne sont pas tous des phénix, chacun sait cela, mais il y en a un, rue St. Vincent, No... (saprستي, nous allions faire une indiscretion) qui bat tous les autres.

L'autre jour il reçoit une lettre qui portait au bas cette abréviation : "Répondez S. V. P" — Très bien, dit-il, nous verrons cela.

Huit jours après, son correspon-